

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUGGI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCASERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 014-2753/17/CM

■ Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du réseau de transports urbains "Aix en Bus"

MET 17/3971/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par convention de délégation de service public du 29 juillet 2011, prenant effet au 1^{er} janvier 2012 et arrivant à expiration le 31 décembre 2019, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable dite l'AOMD a confié à la Société Kéolis Pays d'Aix, dite « Le Délégataire », la gestion déléguée du réseau de transports publics « Aix en Bus ».

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de prendre connaissance du Rapport Annuel du Délégataire établi en respect de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, remis le 15 avril 2017 tel que prévu contractuellement et présenté dans sa version finalisée le 5 mai 2017.

Ce rapport retrace pour l'année 2016 l'exécution des services mis à la charge du délégataire par voie de convention, ces services recouvrent les prestations suivantes :

- Exploitation du réseau urbain constitué au 31 décembre 2016 de 24 lignes régulières comportant 8 doublages scolaires et de 4 mini lignes de proximité desservant l'hyper centre.
- Exploitation de services spéciaux constitués de 3 circuits de l'hyper centre desservis par des navettes électriques, les Diablines, de navettes desservant depuis le parking des trois Bons Dieux le site remarquable des Carrières de Bibemus, de 7 secteurs de transport à la demande et de 2 zones de bus de nuit au départ du centre-ville les vendredis et samedis soirs jusqu'à 23h et minuit.
- Exploitation et le gardiennage de 2 parkings-relais en surface et d'un parking relais en ouvrage.

Le rapport annuel du délégataire introduit l'année 2016 par 3 faits marquants :

- La mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016 impliquant le transfert du contrat de DSP auparavant sous l'autorité de la Communauté du Pays d'Aix.
- Les travaux au centre-ville qui ont impacté l'offre de transport et les conditions de circulation des bus ainsi que la ré-ouverture du parking-relais du Krypton, ouvrage structurant d'une capacité de 900 places de parkings en silo, comportant un pôle d'échange, une gare routière de 12 quais.
- Le projet d'entreprise Keolife dont l'objectif est de se concentrer sur la performance opérationnelle de la filiale et d'améliorer la qualité de service, dans un contexte perturbé par 3 mouvements sociaux.

Le rapport annuel 2016 rénove la présentation du service délégué en donnant la priorité à l'exploitation de tous les services délégués au travers de l'offre de transport dans son aspect quantitatif en kilomètres produits ainsi qu'en fréquentation.

Le rapport poursuit sur l'aspect qualitatif de l'offre en retraçant les résultats obtenus en terme de recettes commerciales et de voyages pour déboucher sur les constats et perspectives tirés de l'enquête fraude menée en 2016.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Le délégataire donne une photographie au 31 décembre 2016 des moyens humains et matériels affectés au service et fait le bilan des actions de marketing et de communication menées en direction des usagers, enfin est traitée la qualité du service au travers de la première mise en œuvre complète du référentiel accepté par les parties.

Le rapport présente en dernier lieu les comptes de la délégation au 31 décembre 2016, y compris les régularisations prévues à la date l'arrêté des comptes fixée au 31 mars de N+1.

Les différents chapitres du rapport sont illustrés par une table des annexes.

I – Offre de transport du réseau Aix en Bus

L'offre de transport en 2016 a été marquée par l'ouverture du parking relais du Krypton, nouvel équipement structurant, sa répartition par ligne, les adaptations opérées pour répondre aux besoins des usagers et aux déviations temporaires nécessitées par le réaménagement des trois places du centre-ville, Madeleine, Prêcheurs, Verdun et les travaux de la ZAC de Lenfant :

- Avec 6 179 736 km commerciaux exécutés en 2016, le réseau Aix en Bus a augmenté son offre kilométrique de 174 363 kms (+2,82%) par rapport à 2015 (6 005 376 kms). Ce niveau est supérieur de 34 745 kms au niveau d'offre issue de l'avenant n°3 toutes choses égales par ailleurs (*hors 165 260 kms de services spéciaux scolaires repris en 2015 par le réseau interurbain et hors autres services spéciaux*).
L'offre 2016 se trouvant ainsi quasi équivalente à l'offre de référence prévisionnelle de l'avenant 3 (+34 000kms).

En 2016, dans le cadre de l'avenant 7, les lignes modifiées par les adjonctions les plus significatives étaient les suivantes :

- Parmi ces lignes, celles visées par les travaux étaient les suivantes : M1, M2, M3, M4, 13, 6.

22	M1	5	M2	13	7	6	M3	M4
54 881kms	58 017kms	25 963kms	23 493kms	22 074kms	18 902kms	18 632kms	17 592kms	14 503kms

En 2016, des modifications d'itinéraire pour l'évitement du Cours Sextius ont visé les lignes 3,5,6,13, 25 à titre d'exemple :

- La Ligne 5 visée par les travaux, évitant le cours Sextius, était prolongée à l'Ouest jusqu'au centre commercial des Milles afin d'offrir aux habitants des quartiers nord d'Aix et d'Encagnane une liaison avec cette zone d'activités très importante. La fréquence est de 20mn environ en heure de pointe et 30 mn environ le reste de la journée. Son prolongement passe par Avenue du Camp de Menthe / chemin de la Pioline / avenue Guillaume du Vair (D9A), pour atteindre le terminus Centre Commercial les Milles. Les arrêts desservis seront L'Ensoleillé / Aubépines / Camp de Menthe / Valcros / Beauvoisin / Château / La Pioline et Centre Commercial les Milles,

En 2016, des renforts ont été nécessaires pour les lignes 7,8,10,11,12,21,23, à titre d'exemple :

- La Ligne 7 a été renforcée dans le cadre de l'ouverture du Parking Relais du Krypton, en heure de pointe avec la mise en place d'un bus supplémentaire entre le Parking Relais et la Gare Routière. Ce renfort permet d'offrir une fréquence de 7 à 8 minutes en heure de pointe au lieu des 15 mn le reste de la journée,

En 2016, au titre de ses renforts, la mini 4 a notamment été créée :

- La Mini 4 : il s'agissait d'une création d'itinéraire qui durant la période des travaux, permet de relier les parkings du quartier Carcassonne au centre-ville en passant par la clinique Rambot avec terminus à l'arrêt Bellegarde. Cette ligne effectuée avec un véhicule 9 places effectuera son terminus à la piscine Yves Blanc pour desservir les arrêts Parking Carcassonne / Cimetière Saint Pierre / RICM / Docteur Aurientis / Parc Rambot / Arts et Métiers / Bellegarde. Elle effectuera son retournement et reprendra la desserte en sens retour dès l'arrêt Parc Rambot. Son itinéraire est Avenue des Déportés de la Résistance Aixoise / Rue du RICM / Avenue du Dr Aurientis / Cours

des Arts et Métiers / Cours Saint Louis / Boulevard François et Emile Zola / Rue Pétrarque / Rue Nostradamus / Avenue du Dr Aurientis pour retour sur le trajet identique à l'aller. (Pendant la durée des travaux soit jusqu'au 1er juillet 2018).

C'est dans le cadre de l'avenant 7 que 14 lignes ont été concernées par des diminutions d'offres dont les plus significatives sont les suivantes :

23	16	12s
-41 732kms	-16 803kms	-2 062kms

Enfin dans le cadre de l'optimisation des lignes, des dessertes ont été supprimées :

- Ligne 20 (limitée au Bois de l'Aune), ligne 25 (boucle de l'Agnel)

A noter que l'offre kilométrique commerciale sous-traitée avec un taux de 29% est toujours très proche du maximum contractuel fixé à 30%, cette offre sous traitée diminue car l'offre exécutée en propre d'une part, augmente de 5,26% et parce que d'autre part les services sous traités enregistrent une baisse de 57 560kms due en grande partie à la sortie des services spéciaux scolaires de la DSP entre 2015 et 2016.

Au 31 décembre 2016 le réseau Aix en Bus est composé de 23 lignes régulières, de 4 mini lignes desservant l'hyper-centre, de 3 circuits de Diablins, navettes électriques réservées au centre ville ancien et de 7 secteurs de transport à la demande.

A l'instar de 2014 et 2015, le réseau a été perturbé par des mouvements totalisant une perte totale de 41 466 kms commerciaux (soit l'équivalent de 2 jours et demi de service):

- Mouvements de grève 2016 : du 17 mai au 17 juin 2016 en heures de pointe, du 1^{er} au 30 septembre 2016 en heures de pointe, un mouvement national le 31 mars 2016 affectant les lignes sous traitées, 11, 15, 20 et 21
- **Au 31 décembre 2016 le réseau produit un total de 7 478 123kms contre 7 435 967kms en 2015 répartis comme suit :**

	KPA	RDT 13	SUMA	SAP	Diablins	Total
2015	5 110 726	1 226 723	320 445	555 355	222 718	7 435 967
2016	5 235 581	1 245 893	293 105	467 560	235 984	7 478 123

II- La fréquentation du réseau Aix en Bus

La fréquentation du réseau a été pénalisée malgré le plan d'information des voyageurs, par 200 jours de déviation liée à des événements locaux, des manifestations et à des zones de travaux mais également par trois mouvements sociaux, de niveau national en mars 2016 puis en mai-juin et en septembre 2016 au niveau de Kéolis Pays d'Aix,

Après avoir augmenté de 22.93 % entre 2013 et 2014, la tendance à la baisse relevée en 2015 à hauteur de -4%, se confirme avec un taux constaté de **- 3,6%** en 2016.

La fréquentation est établie sur la base des cellules compteuses installées par le délégataire dans les bus desservant le réseau, en 2016 ce système de comptage a été perturbé sur une période s'étalant du juin à août principalement, en raison du remplacement du SIV Luciol du délégataire par un équipement plus performant et plus complet de l'autorité délégante, le SAEIV Opéryo.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Durant cette période, les comptages n'ont pu être opérés sur les bus déséquipés. La baisse de 3.7% sur ces trois mois peut être pondérée à hauteur de **- 2.4%** en considération du poids moyen constaté antérieurement sur ces trois mois d'activité par rapport à la fréquentation totale annuelle :

JUIN	2013	2014	2015	2016	JUILLET	2013	2014	2015	2016
RAD relevé	1 271 488	970 204	815 580	1 244 746	RAD relevé	1 271 488	970 204	815 580	1 244 746
Poids/ Total	8%	8,2%	8,7%	8,8%	Poids/ Total	6,7%	6,6%	6,7%	5,9%
AOÛT	2013	2014	2015	2016					
RAD relevé	1 271 488	970 204	815 580	1 244 746					
Poids/ Total	5,7%	5,4%	5,6%	4,9%					

L'évolution du nombre de voyages relevés par les cellules compteuses est la suivante :

Nbre voyages	2012	2013	2014	2015	2016
Cellules compteuses	NC	12 313 512	15 136 111	14 540 627	14 013 646
Evolution	NC	NC	+22,93%	-4%	-3,7%

Il est à noter que les données de fréquentation issues des cellules compteuses sont obérées par les modalités d'équipement des véhicules puisque sont exclus de cet équipement tous les services spéciaux soit, les véhicules assurant le transport à la demande, les diablins assurant les navettes centre ville et antérieurement les autocars qui assuraient les services spéciaux scolaires

- **La fréquentation via les données de billetterie**

Lignes	total 2016	total 2015	Ecarts	Lignes	total 2016	total 2015	Ecarts
1	205 957	204 892	0,52%	25	477 835	435 697	9,67%
2	1 482 554	1 502 188	-2,02%	02S	15 897	27 233	
3	1 101 093	1 154 521	-5,32%	03S	18 427	27 880	
4	1 285 294	1 257 724	2,19%	05S	6 654	6 657	
5	1 869 018	1 910 960	-2,19%	08S	18 510	35 630	
6	643 504	762 953	-15,66%	09S	16 014	23 885	
7	873 724	824 397	5,98%	10S	12 172	16 356	
8	1 635 147	1 763 665	-8,09%	12S	11 032	21 731	
9	360 585	379 381	-6,61%	19S	10 964	16 750	
10	566 917	580 402	-2,96%	M1	167 474	150 750	11,09%
11	289 512	313 529	-7,66%	M2	326 121	269 667	20,93%
12	122 128	175 793	-32,59%	M3	99 635	95 934	3,86%
13	633 804	642 424	-1,34%	M4	3 699	-	
14	48 993	49 780	-1,58%	Scolaires	92 126	158 723	-41,96%
15	292 415	329 213	-11,18%	Diab A	90 316	91 202	-0,97%
16	-	4 987		Diab B	59 659	56 264	6,03%
18	359 313	377 070	-4,71%	Diab C	115 316	100 700	14,51%
19	398 773	407 134	-3,34%	Bus nuit	818	309	164,72%
20	107 423	133 802	-19,71%	Flexi	8 926	13 864	-35,61%
21	39 992	42 689	-6,32%	Total général	14 013 647	14 540 627	-3,62%
22	72 351	25 792	180,52%				
23	69 686	138 872	-49,82%				
24	3 868	9 230	-58,10%				

- La fréquentation des services spéciaux est en progression : Diablines, Navettes Bibemus, Bus de nuit à l'exception des Transports à la demande.

(La baisse de la fréquentation des services spéciaux scolaires correspond au retrait de ces services de la DSP après le 30 juin 2016).

- **La fréquentation par titres validés :**

La ventilation par famille de titres évolue peu entre 2015 et 2016, on relève néanmoins une hausse des abonnements tous publics, au détriment des tickets unitaires, marquant une timide fidélisation.

La part des abonnements tous publics est croissante de 19 % en 2015 à 21% en 2016, tandis que celle des titre « à décompte de voyages » baisse de 32% en 2015 à 31% en 2016.

- **La fréquentation des services spéciaux :**

- Les services spéciaux non équipés de cellules compteuses présentent en terme de fréquentation les caractéristiques suivantes pour 2016 :

Les Diablines

3 circuits dans l'hyper centre-ville sont réalisés en petits bus électriques. La fréquentation est en hausse de 6.46%, en particulier sur le circuit C.

Les navettes Bibémus

L'office de Tourisme organise des visites guidées des Carrières de Bibémus et Keolis Pays d'Aix organise le transport des visiteurs depuis le parking des Trois Bons Dieux. En 2016, 2705 visiteurs ont été transportés contre 2772 en 2015.

Les services Bus de nuit

Lancé en septembre 2015, ce service est réalisé tous les vendredis et samedis soir au départ du centre-ville (Ronde, Bellegarde, De Lesseps Mairie) à 23h et Minuit. En 2016, 818 voyages ont été réalisés.

Les services Flexibus

Les données 2016 relatives au transport à la demande n'ont pas encore pu être analysées faute d'avoir été livrées.

- **Le ratio voyages kilomètres V/K :**

Il s'agit d'un ratio qui permet de mesurer le nombre de voyages effectués par kilomètre parcouru (kms commerciaux + kms Hlp). Il s'agit d'un ratio de rendement et d'efficacité, fortement dépendant de la densité et de la morphologie urbaine, le territoire Aixois étant étendu.

Selon les données du RAD 2015 le réseau urbain d'Aix en Provence obtient un ratio V/K de 1,98* en 2016, en baisse par rapport à 2015 (2,09) étant précisé que ce ratio est calculé sur les kms commerciaux et non totaux.

Pour mémoire le V/K était en 2015 (sur kms totaux) le suivant ** :

Aix en bus	1,99
Amiens	2,44
Pau	2,26
Avignon	1,69
Bayonne	1,1
Ville de 100 000 à 250 000 hbts	2,25

Moyenne d'un panel de 10 réseaux comparables = 1,93

**Ce ratio correspond également en 2016 à 93 voyages / habitant*

*** Référence : données UTP 2015*

IV– La fréquentation des parkings relais



La DSP intègre la gestion des Parkings Relais de stationnement Hauts de Brunet – Malacrida et Route des Alpes donnant droit à l'utilisation du réseau Aix en Bus, ouverts de 6h30 à 21h00 (sortie au-delà laissée libre).

Cette gestion est sous-traitée à la société Kisio filiale Effia.

En 2016 la fréquentation des parcs relais est marquée par la ré-ouverture du parking Krypton et la mise en place de l'accompagnement des travaux du parking de l'Hôpital, entraînant une utilisation des P+R par ses salariés, notamment du parking relais de Hauts de Brunet. L'impact de ce dernier élément doit cependant être relativisé compte-tenu du fait que les salariés de l'hôpital utilisent des abonnements et non des tickets journaliers.

On note une fréquentation à la hausse des P+R Aixois par rapport à 2015 avec 80 862 tickets délivrés en 2016 contre 52 654 en 2015 générant une recette de 240 906€ contre 198 787 € en 2015 et 171 625€ en 2014 (soit +21,2%).

Dans le cadre de l'avenant 7, la gratuité d'accès aux PMR instaurée en 2015, a fait l'objet d'une compensation établie sur la base de 3% des ventes. Le bilan 2016 de la vente des tickets aux PMR, n'ayant pas été tenu par le sous-traitant, il ne peut être établi si ce taux est confirmé ou non.

V– Les recettes

- Les recettes totales:

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Avec un total de 36 027 569 € en 2016 contre 34 397 875€ en 2015, les recettes totales sont en hausse de 4,5 % (contre une baisse de - 4,46 % entre 2015 et 2014). Cette hausse est portée principalement par le périmètre contractuel (Contribution forfaitaire et compensations tarifaires).

A noter que l'engagement prévisionnel issu de l'avenant 7 fixait les recettes totales à 35 950 009 € (montant actualisé issu de l'avenant 7) soit un écart de 0,21% entre contrat et réalisé.

Les recettes de trafic indirectes (compensations de l'autorité délégante) étaient prévues en 2015 à l'issue de l'avenant 6 à hauteur de 987 287€, elles ont été réalisées à hauteur de 1 022 462€, soit +3,5%.

- **Les recettes liées au trafic**

Avec un total de 5 129 000 € en 2016 contre 4 988 506€ en 2015 et 4 478 333 € en 2014, les recettes commerciales sont en hausse de 2,7 %. (contre 11,4% en 2015).

Le poids des recettes commerciales et annexes est fixé en 2016 à 15%, pour des compensations sociales de 3% et contre 82% pour la contribution financière. L'autorité délégante donc prend en charge 85 % des produits de la délégation contre 84% en 2015.

Avec un engagement prévisionnel pour les recettes commerciales directes de 5 505 975€ en 2016 à l'issue de l'avenant 7, l'objectif contractuel bien que proche en ce qui concerne les recettes commerciales directement tirées du trafic, n'est cependant pas atteint contrairement à 2015 et 2014, ce qui révèle une difficulté relative à l'engagement de recettes.

Les perturbations liées au trafic, l'augmentation et le glissement tarifaire qui lui est associé pèsent de manière plus aigue en 2016 que les années passées, sur l'engagement de recettes.

Les recettes commerciales ont connu en 2016 une hausse tarifaire de 10 centimes au 1^{er} septembre 2016 pratiquées sur le Ticket unitaire et le Ticket deux voyages. Le constat est fait d'une baisse des recettes commerciales issues des tickets unitaires au profit des titres deux voyages et de la plupart des formules d'abonnements qui progressent.

Les abonnements (mensuel, annuel, jeune et scolaire) représentent une part conséquente des recettes 38,6%. Les tickets unités et 2 voyages représentent 38 % des recettes usagers.

L'évolution des recettes commerciales en euros est principalement porté par :

- L'abonnement annuel tout public (+19%)
- L'abonnement mensuel tout public (+6%),
- Les Jeunes Plus (+ 4.7%)
- Les tickets 10 voyages (+3%) et
- Les ventes P+R (+21%).

Il faut noter le recul de -1% des titres 1 et 2 voyages visés par une augmentation tarifaire de +10% au 01/09/2016. Ceci met en évidence un effet d'élasticité et de migration tarifaire au profit d'un développement de la fidélisation faible cependant.

Au bilan, il est à noter que la part des recettes commerciales demeure faible en comparaison des réseaux de taille comparable, même si depuis la signature du contrat en 2012 les recettes commerciales ont progressé de 27% passant de 3,764M€ à 5,129M€.

- **Le ratio recettes /voyages :**

Le réseau Aix en Bus obtient pour 2016 un ratio Recettes par voyage (R/V), y compris les compensations, de 0,54 €.

Les recettes de billetterie par voyage s'élèvent à 0,45€ en 2016 contre 0,43€ en 2015.

Après un repli généralisé ces dernières années, le ratio recette au voyage est en progression à l'instar des moyens et grands réseaux nationaux, démonstration que l'optimisation tarifaire porte ses fruits.

VI- La fraude et la sécurité

• **La fraude :**

Les résultats de l'enquête fraude d'avril 2016 constatant une baisse d'un point du taux de fraude global (11,9% contre 11,1%) issue de la baisse de la non validation mais freinée par une hausse des voyageurs sans titre qui représentent 40 % des irrégularités constatées, impliquant un plan de contrôle ciblé.

L'enquête fraude 2016 présente une hausse des voyageurs sans titre : 7.6 % en 2016 pour 6.9 % (enquête Fraude 2014), (+0.7 point) en cohérence avec les résultats des contrôles inopinés.

Le taux de fraude constaté (contrôles quotidiens) est passé de 2.8% en 2015 à 3.3% en 2016 (+0.5 point).

Le nombre de voyageurs contrôlés pour 2016 est de 270 644, contre 297 957 en 2015 soit une baisse de 9 %. Le taux de contrôle a cependant augmenté de 11 % en lien avec la politique de contrôles ciblés : Focus sur les lignes à taux de fraude élevé identifiées grâce à l'enquête fraude 2016.

Les lignes où le taux d'irrégularité global est le plus élevé sont les lignes : 9,1,12 avec des taux de 30) 22% puis les lignes 2,5,19 et 25.avec des taux bien au dessus de la moyenne globale.

Le taux de recouvrement était en 2015 de 45,5%, il est en 2016 de 40,4 %, malgré une hausse de 5% des procès verbaux dressés, les facteurs de cette baisse sont les suivants :

- Baisse de l'alternative Trok'it
- Recrudescence des adresses erronées
- Suppression des échéanciers en faveur des contrevenants en difficulté

• **La sécurité sur le réseau :**

Le délégataire assure la sécurité de son réseau selon une politique qui articule prévention, médiation et dissuasion, laquelle s'exerce au travers des actions de contrôle préventive ou répressive, contribuant au sentiment de sécurité de l'utilisateur, ce sont 12 agents ETP (équivalent temps plein), soit 3,5% de l'effectif qui y sont consacrés. A titre de comparaison, en 2015, 5,4% des effectifs de la branche interurbaine (source UTP) étaient consacrés à la sécurité.

Sur le réseau Aix en Bus ce sont les invectives et les outrages qui représentent la plus grande part des incidents suivis de très près des jets de projectiles, les secteurs les plus concernés sont , le centre ville, Encagnane et le Jas de Bouffan (sites à risque : Rond point de Galice – Arrêt Saint Exupéry – Arrêt Tubingen – Arrêt les Belges.

En 2016, ces faits ont occasionné 36 dépôts de plainte contre 12 en 2015. Keolis Pays d'Aix participe aux veilles du CLSPD.

VI- Les moyens humains affectés au service en 2016

Les moyens humains sont relativement stables quantitativement et qualitativement (CDD/CDI) avec un turn-over des conducteurs accentué, justifié par la recherche d'un service de qualité, avec un absentéisme en légère baisse et un budget formation toujours au-dessus du taux légal.

Il est à noter que l'organigramme a été étoffé en 2016 avec :

En janvier, la création d'un poste de manager de proximité, la création du poste de Responsable Méthodes et Ordonnancement, en avril avec la création du poste de Responsable Produits et Informations Voyageurs, puis en Juin avec le renforcement temporaire du pôle Administratif et financier par la création d'un poste d'assistant de gestion pour 12 mois.

La fonction Qualité Hygiène Sécurité et Environnement est répartie, suite au départ du responsable, sur 2 agents de maîtrise du service RH et sur un cadre du Comité de Direction.

Depuis Septembre 2016, l'organisation s'est dotée d'un poste d'assistant- Exploitation, occupé par un manager de proximité promu à cette nouvelle fonction ainsi que d'un pôle Management Opérationnel et d'un pôle Suivi Temps Réel.

Les effectifs : Le délégataire dispose d'un effectif total au 31 décembre 2016 de **344** personnes (dont 277 conducteurs), contre 347 personnes en 2015 (dont 283 conducteurs). Les effectifs conducteurs sont en baisse apparente, cependant il convient de préciser qu'en 2015 des contrats à durée déterminée étaient destinés à pallier à l'absentéisme des conducteurs en hausse de 3 points.

L'effectif total reste donc relativement stable d'une année sur l'autre.

Il est à noter que la majorité des mouvements entrants de personnel se fait sur la population conducteurs en compensation des fins de contrats (fin de CDD, retraite, licenciement, inaptitude). Le renforcement des exigences en matière de qualité explique le fort turn-over sur la population conduite.

Le service maintenance a connu la plus forte variation d'effectif avec la poursuite des recrutements de mécaniciens suite à l'internalisation de la maintenance opérée en 2015.

Il est à noter également que la part du personnel féminin n'évolue pas en 2016 (14% de l'effectif).

L'absentéisme : Il convient de rappeler que cette donnée est susceptible de peser significativement dans les coûts variables du service dès que l'effectif de conduite est touché (augmentation du coût unitaire de l'heure de conduite).

La filiale Keolis Pays d'Aix reste marquée en 2016 par un absentéisme quasi 1,5 fois supérieur à celui du secteur d'activité.

Pour mémoire entre 2014 et 2015, le taux d'absentéisme avait augmenté de 31%. Après avoir atteint 12,26% en 2015, de nombreuses actions ont été entreprises afin de réduire ce taux, avec pour objectif de passer durablement en dessous des 10%.

En 2016, le taux d'absentéisme de l'ensemble du personnel est passé de 12,26 % en 2015 à 11,81 % en 2016, ce qui constitue une optimisation des coûts d'exploitation.

Particularisme du réseau : En comparant les données de la filiale avec celles du groupe, on constate que l'absentéisme pour maladie est dans la moyenne alors que l'absentéisme pour accident du travail est trois fois plus élevé.

La formation : Le coût de la formation déjà très élevé en 2015 passe de 218 95€ à 325 690€ en raison des efforts de formation exigés par l'internalisation de la maintenance (atelier)

Le plan de formation demeure au dessus du taux légal prévu au contrat soit 1.6 % (ce taux est de 3,5% de la masse salariale brute de l'entreprise en 2016).

VII- Les moyens matériels affectés au service en 2016

- **Le parc de matériel roulant**

La convention de délégation de service public met le matériel roulant à la charge du délégataire qui satisfait cette obligation principalement via des contrats de location longue durée, assurant ainsi le maintien de l'exigence de véhicules peu âgés. La majorité des véhicules étaient neufs au 1er janvier 2012. La majorité des véhicules sont aux normes EURO V et utilisent un carburant alternatif type DIESTER, ce qui a pour effet de réduire les émissions polluantes.

L'âge moyen du parc est de 4,4 ans au 31 décembre 2015 contre 3,81 ans en 2014. La majorité des véhicules étaient neufs au 1er janvier 2012 et aux normes EURO V utilisant un carburant alternatif type DIESTER, de nature à réduire les émissions polluantes.

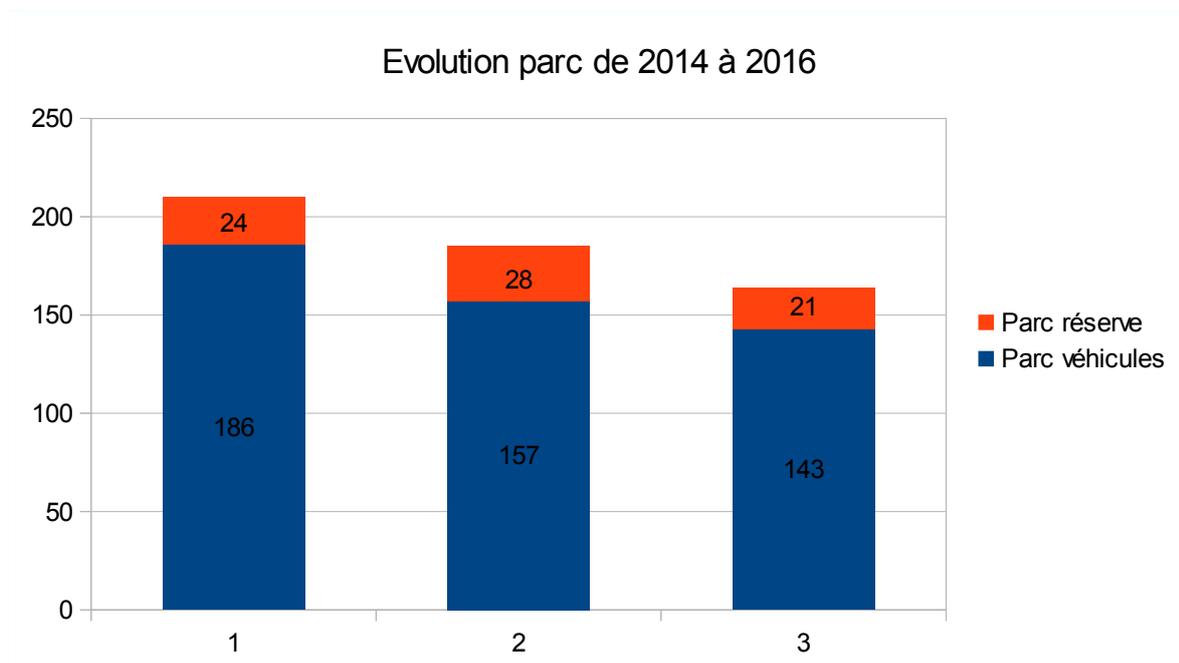
Aspects quantitatifs : Le parc passe de 185 véhicules en 2015, à 164 en 2016 dont 126 fournis par le délégataire (exploités en propre et affrétés à l'usage des sous-traitants), avec un taux de réserve en baisse qui passe de 17,8 % à 14,7 %.

	Parc véhicules	Parc réserve
2014	186	24
2015	157	28
2016	143	21

Cette évolution s'explique pour partie par la baisse de la part des véhicules Keolis utilisée par les sous-traitants (de 25 % en 2015 à 12% en 2016).

La diminution du parc est liée en grande partie au transfert de l'activité des services scolaires à la société SAP titulaire du marché de transport interurbain correspondant au besoin.

Quant à la diminution du taux de réserve elle est liée au transfert différé des véhicules retirés du parc exploité mais toujours sur le parc physique (véhicules Autocars sortis de l'offre en 2015 et transférés en 2016).



Un autre facteur induisant également une baisse du taux de réserve est l'internalisation de la maintenance ; ce facteur devrait peser de manière progressive.

Le taux de réserve global est de 14,7%, ce qui est élevé selon les standards de la profession établissant la fourchette basse à hauteur de 10%. Un taux de réserve élevé traduit des difficultés dans la gestion des « pointes » qui pèsent dans le prix du service délégué payé par l'Autorité délégante.

Il convient de relever que le taux de réserve des véhicules standards et Low Entry (les plus nombreux) est inférieur à 10%.

C'est le taux de réserve des Minibus qui est élevé compte-tenu de la petite quantité de véhicules mis à disposition des services concernés.

Répartition des véhicules	Nombre de véhicules au 31/12/2016	Véhicules de réserve 2016	Total 2016	Nombre de véhicules au 31/12/2015	Véhicules de réserve 2015	Total 2015
Exploitation en propre	100	11	111	97	12	109
Standard	50	3	53	49	5	54
Low Entry	29	3	32	27	3	30
Midibus	8	2	10	7	2	9
Minibus	3	1	4	3	1	4
Minibus +	10	2	12	11	1	12
Exploitation par des sous-traitants	11	4	15	27	10	37
Standard	0	1	1	0	0	0
Midibus	4	0	4	2	1	3
Minibus	7	3	10	7	3	10
Midicar	0	0	0	4	1	5
Autocar	0	0	0	14	5	19
Total propriété de Keolis	111	15	126	124	22	146
Low Entry	12	2	14	13	2	15
Minibus	4	1	5	4	1	5
véhicule électrique	16	3	19	16	3	19
Total propriété des sous-traitants	32	6	38	33	6	39
Total général	143	21	164	157	28	185

Aspects qualitatifs : L'âge moyen du parc est de 4,74 au 31 décembre 2016 contre 4,4 ans au 31 décembre 2015.

évolution de l'âge du parc				
Type de véhicule	âge moyen		âge maximum	
	2015	2016	2015	2016
Autobus Standard, Low entry et midibus	3,91	4,39	4,07	10,07
Minibus	2,27	2,67	3,86	4,86
Autocar et midicar	4,68		9,07	
navettes électriques	9,50	9,17	13,79	14,56
	4,4	4,74		

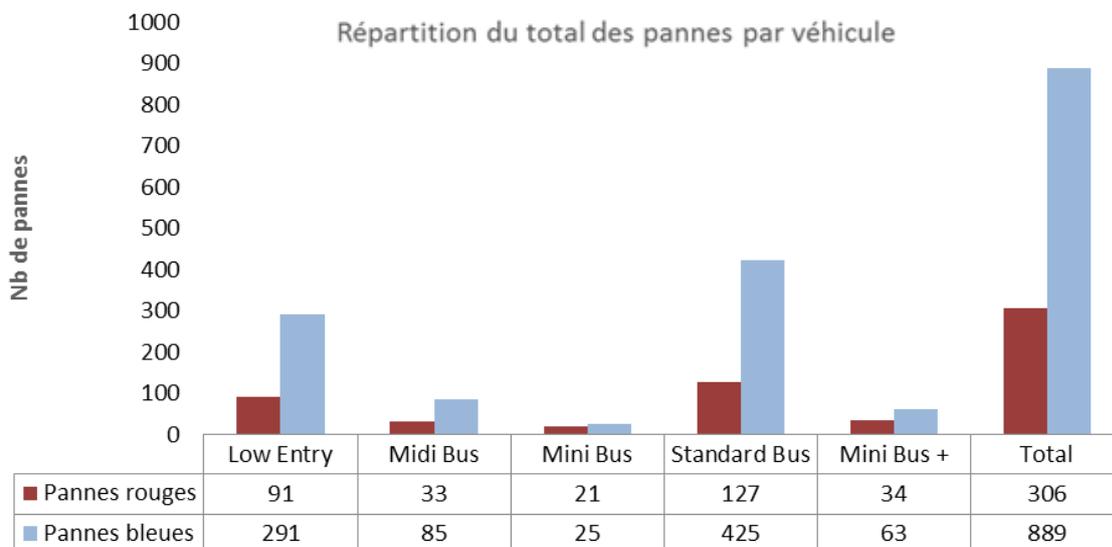
* Les données sont fournies au 31 décembre de chaque année

- **Sinistralité**

Pannes : Les pannes sont réparties en deux catégories :

- pannes rouges : générant une gêne pour la clientèle (remplacement du véhicule en ligne) et perte de kilomètres d'exploitation.
- pannes bleues : n'ont pas d'influence sur les clients et ne génèrent pas de perte de kilomètre ni de retard

Cette donnée est nouvelle, il ne peut être réalisé de comparatif avec 2015.



Accidentologie : Avec 170 accidents déclarés en 2016 contre 172 accidents en 2015, la baisse de la sinistralité amorcée entre 2014 et 2015 (-12,7 %) est confirmée.

L'année 2016 a connu 140 accidents matériels et 30 accidents corporels (143 pour 29 en 2015), pour lesquels le délégataire est responsable dans 30,6% des cas (contre 31,2 % en 2015).

Globalement, on observe en parallèle une hausse de 19.2 % des sinistres où la responsabilité du délégataire est engagée à 50 %.

Il est à noter une baisse de 11.6 % sur les sinistres où la responsabilité du délégataire est engagée à 100 %, contre -25,7 % entre 2015 et 2016, confirmant ainsi la tendance à la baisse amorcée.

- **Les équipements embarqués**

Une augmentation des signalements ainsi qu'une augmentation du temps de résolution des pannes ont été constatées.

L'augmentation des pannes 2016 s'explique par le vieillissement de la billettique Vix. et la mise en place d'Operyo (déploiement du SAEIV de la Société INEO * sur 169 véhicules urbains en juin 2016) perturbée par des incidents d'installation entraînant mécaniquement une augmentation des signalements SAEIV à partir de juin 2016.

**SAEIV = Système d'aide à l'exploitation et information voyageur*

Il est à noter l'augmentation du temps d'intervention en 2016 due d'une part à la concentration des ressources sur la mise en place d'Ineo de juin à août 2016 et d'autre part au temps de prise en main du nouveau système et ses interfaces.

- **Les Biens**

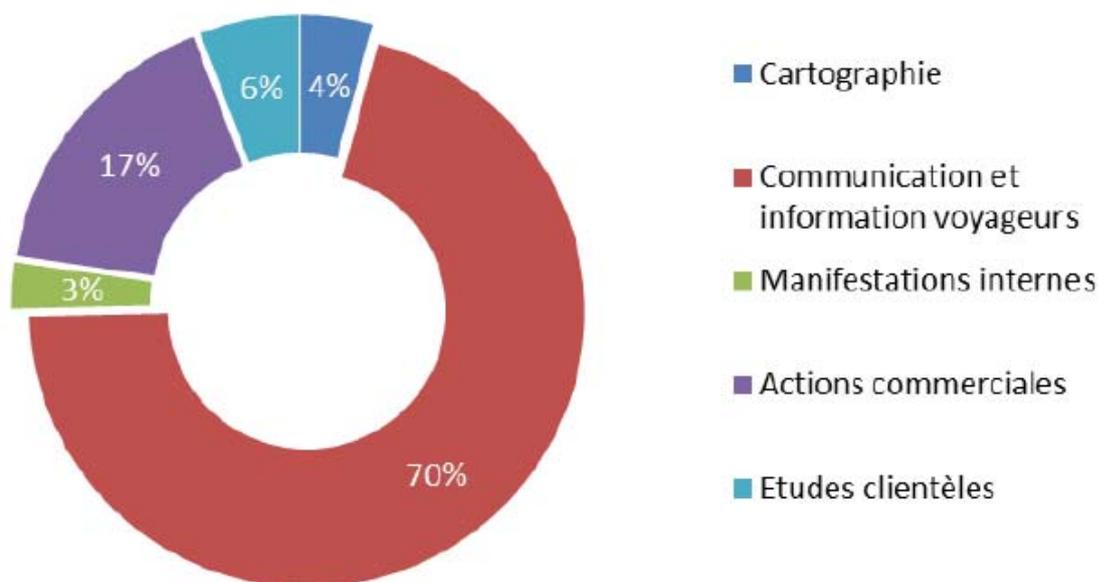
Le rapport annuel présente en annexe l'état comptable des biens de retour au 31 décembre 2016. Le dépôt a connu en décembre 2016 une inondation sur une partie du parking causée par des essais de la Société du Canal de Provence ; l'expertise a eu lieu en début d'année 2017.

VIII- Communication interne et usagers et qualité du service rendu

- **Le plan marketing**

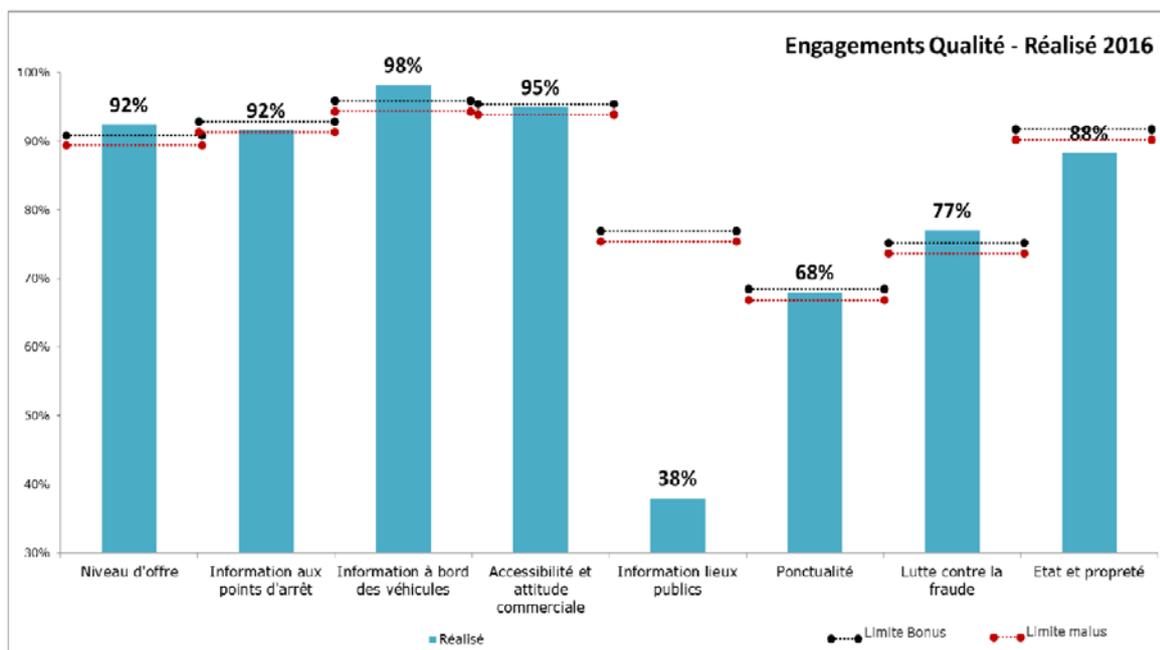
En 2016, les dépenses de marketing ont atteint 457 000 euros dont la majeure partie concerne la communication auprès du public et l'information des voyageurs (éditions et productions horaires, informations aux points d'arrêts...).

En valeur avril 2011, le plan marketing s'élevait à 355 000 euros, faisant l'objet d'une remise à nouveau pérenne dans le cadre de l'avenant 7, qui prévoit à partir de 2017 que le budget marketing annuel soit porté à hauteur de 460 000 euros (valeur 2011) ;



- **La qualité de service**

Avec la mise en place d'un plan de progrès partagé, la mesure de la qualité de service a permis au délégataire de dégager un léger bonus au bénéfice des usagers



Le contrôle concerne 3 thèmes majeurs :
 La qualité du service offert (Niveau d'offre, Ponctualité)
 La qualité des relations avec la clientèle
 La qualité du matériel

La plan de progrès a permis de dégager un bonus de 33 000 euros (plafond annuel fixé à 200 000 euros) pour le niveau d'offre, l'information aux points d'arrêt et à bord des véhicules avec notamment la mise en service du SAEIV et des efforts sur l'accessibilité et l'attitude commerciale.

	Montant du ventilation	Montant du bonus/Malus	Résultat 2016
Niveau d'offre	20%	40 000 €	20 870 €
Information aux points d'arrêt	20%	40 000 €	8 000 €
Information à bord des véhicules	10%	20 000 €	- €
Accessibilité et attitude commerciale	10%	20 000 €	11 892 €
Information lieux publics	5%	10 000 €	- €
Ponctualité	5%	10 000 €	- 10 000 €
Lutte contre la fraude	5%	20 000 €	8 000 €
Etat et propreté	20%	40 000 €	- 5 667 €
		200 000 €	33 095 €

IX– Les comptes de la délégation

Les comptes de la délégation ont été affectés par la conclusion en juin 2016 d'un avenant n°7. Approuvé par le Conseil de Communauté du 30 juin 2016, cet avenant modifiait l'offre commerciale, afin de prendre en compte divers aménagements en Centre-Ville notamment sur les deux places de la Madeleine et de Verdun.

Cet avenant, outre les adaptations courantes de l'offre, achevait également la rationalisation des transports scolaires par le maintien dans le contrat des seuls doublages scolaires et actait des conséquences techniques et financières de la mise en service du P+R Krypton et de son pôle d'échanges. Enfin, une adaptation pérenne du plan marketing était nécessaire avec une enveloppe supplémentaire de 35K€ HT/an pour mettre à niveau les moyens de communication avec la mise en service du SAE-IV et accompagner la modernisation des dispositifs d'information voyageurs jusqu'à la fin du contrat.

- **La rémunération du délégataire**

Contribution forfaitaire : La contribution forfaitaire est en légère hausse suite à l'avenant 7, des recettes commerciales en hausse et un nombre de kilomètres commerciaux en hausse pour un nombre d'heures de conduite en charge en baisse et moins de véhicules pour des effectifs conducteurs relativement stables, reflet d'une amélioration de la productivité, dans un contexte où le nombre de voyages baisse néanmoins.

Evolution de la contribution financière forfaitaire (Hors reversement de la Taxe sur les salaires et de la contribution économique Territoriale)

La CFF évolue entre 2015 à 2016 de -1,28% contre – 1,25% prévu au contrat initial (CEP Annexe 20) et - 2,38 % selon le CEP de l'avenant 3 (compte d'exploitation prévisionnel)

€	2015	2016	2016 vs 2015
Contribution forfaitaire contractuelle non indexée hors CET et TS	26 104 307	25 773 608	-330 699
Annuité dépôt perçue par avance	-625 876	682 852	1 308 728
Indexation	1 867 244	1 980 798	113 554
Impact cut off 2014/2015 et autres	-371 609	-139 886	231 723
Contribution forfaitaire réelle hors CET et TS	26 974 066	28 297 372	1 323 306

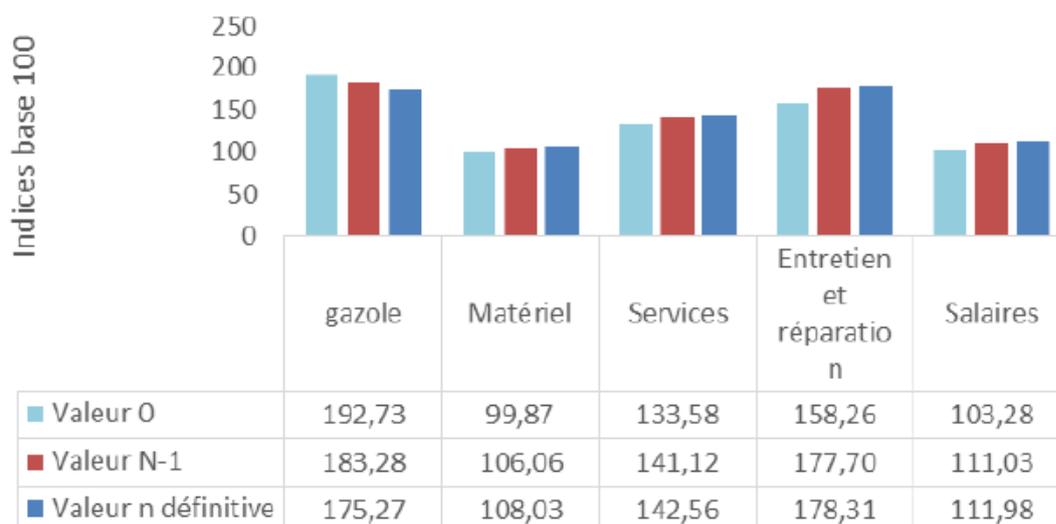
Au 31 décembre 2016 la CFF comptabilisée (avant indexation définitive et régularisation annuelle du 30 mars de N+1) se décompose comme suit :

Décomposition de la Contribution Financière avec TS et CET comptabilisée au 31/12/2016 (€)	
Contribution Financière Avenant 7 valeur € Avril 2011	25 773 608
Actualisation estimative 2016	2 472 289
Provision écart indexation	-491 491
Régularisation/cut-off CF 2015	-112 653
Annuité Dépôt perçue d'avance valeur € Avril 2011	682 852
Reversement duplicatas	-27 233
Refacturation CET	340 336
Refacturation Taxe sur les salaires	756 077
Total	29 393 785

Les dépenses forfaitaires du contrat sont révisées selon la formule contractuelle suivante :

$$R = 0,10 + (0,0) E/E0 + (0,0790) G/G0 + (0,0756) M/M0 + (0,1174) P/P0 + (0,0179) R/R0 + (0,6101) S/S0$$

Evolution des indices contractuels



L'indexation globale définitive ressort au 30 mars de N+1 à 6.06% en 2016 contre 5.542% en 2015 soit 114k€. Cette très faible évolution s'explique par une baisse de l'indice gazole et une très faible évolution des autres indices.

L'élaboration de la facturation définitive 2016 réalisée sur la base des indices définitifs de l'INSEE amène à une contribution forfaitaire de **27 762 930€**.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

La collectivité émettra donc un titre de recettes de 482 967€ au titre de la régularisation de la contribution forfaitaire. Cette régularisation étant en grande partie provisionnée, l'impact 2017 de cette régularisation sera de 8 523€ (impact dit de cut-off).

Contribution forfaitaire (€ valeur 2016)	2016
Acompte versé par la collectivité en 2016	28 245 897
Provision de facturation définitive comptabilisée à fin décembre 2016	-491 491
CF estimée comptabilisée dans les comptes 2016 de KPA	27 754 406
Facturation CF définitive 2016 réelle	27 762 930
<i>impact comptable sur 2017</i>	<i>8 523</i>

Compensations : Les acomptes versés au titre des compensations sont égales aux compensations provisionnées dans les comptes (pas d'effet d'indexation).

Compensations (€ valeur 2016)	2016
Acompte versé par la collectivité	1 051 813
CF comptabilisé dans les comptes 2016 de KPA	1 051 813
<i>impact comptable sur 2017</i>	<i>0</i>

Intéressement sur les recettes : L'article 38 du contrat prévoit un intéressement de l'Autorité délégante en cas de recettes supérieures à leur montant prévisionnel. Les recettes réelles étant largement inférieures au contrat, il n'y a pas eu de déclenchement de cette clause en 2016.

- **Le CARE 2016 Compte annuel du résultat d'exploitation**

CEP Réel 2016 vs contrat actualisé : Le résultat avant impôts 2016 est inférieur de – 3 121k€ par rapport à l'objectif contractuel. L'analyse ligne à ligne n'est pas pertinente au regard des déformations contractuelles évoquées dans le rapport annuel du délégataire (décalage du dépôt, cut-off, etc.).

CEP réel 2016 vs réel 2015 : Le résultat avant impôts 2016 est en amélioration de 452k€ par rapport à 2015 mais toujours déficitaire.

Cette amélioration est à netter des impacts cut-off évoqués précédemment (232k€), l'amélioration du résultat hors effet cut-off est de +220k€.

Cette amélioration est à rapprocher de la sortie des contrats scolaires de la DSP (contrat déficitaire) et d'une légère baisse de l'absentéisme et de l'accidentologie.

Ratios annexe 22 : La lecture des ratios d'exploitation montre une amélioration sensible de la productivité. Les ratios financiers liés à la contribution forfaitaire sont perturbés par les éléments comptables expliqués supra.

Unités d'œuvre	Contrat	Actualisation Définitive	Contat actualisé 2016	Réel 2016	Réel vs Contrat actualisé	Réel 2015	2016 vs 2015
Rappel des principales données techniques et financières							
Kilomètres commerciaux	6 223	-	6 223	6 180	- 43	6 005	174
Kilomètres haut-le-pied	1 096	-	1 096	1 149	53	1 282	133
Kilomètres techniques	135	-	135	150	14	149	1
Kilomètres totaux	7 454	-	7 454	7 478	24	7 436	42
Heures de conduite commerciales	351	-	351	357	6	360	3
Heures de conduite totales	471	-	471	480	9	484	4
Heures productives	534	-	534	544	10	550	6
Heures improductives	153	-	153	146	- 7	136	10
Heures totales	687	-	687	690	3	686	4
Nombre de conducteurs	0	-	0	0	0	0	0
Nombre de véhicules	0	-	0	0	0	0	0
Nombre de voyages = validations redressées de la non validation	18 923	-	18 923	12 217	-6 707	12 565	348
Recettes directes	6 007		6 007	5 477	- 530	5 340	136
Coûts de conduite	14 272	1 196	15 468	15 656	188	15 206	450
Coûts totaux	33 191	2 047	35 238	38 593	3 355	37 415	1 178
Contribution forfaitaire	26 910	1 981	28 891	29 394	503	28 035	1 359
Compensations tarifaires	1 052	-	1 052	1 157	105	1 022	135
Ratios							
Ratios d'exploitation							
Kilomètres haut-le-pied/kilomètres totaux	14,7%		14,7%	15,4%	223,4%	17,2%	-315,6%
Heures de conduite commerciales/kilomètres commerciaux	5,6%		5,6%	5,8%	-14,8%	6,0%	-1,6%
Heures improductives/heures totales	22,3%		22,3%	21,2%	-209,2%	19,8%	247,9%
Kilomètres commerciaux/conducteur	16 494		16 494	16 304	-189	15 939	365
Kilomètres commerciaux/véhicule	35 304		35 304	34 479	-825	32 461	2 017
Ratios d'offre et de fréquentation							
Voyages/kilomètre commercial	3,04		3,04	1,98	-1,06	2,09	-0,12
Ratios financiers							
Recettes directes/dépenses totales	18,1%		17,0%	14,2%	-15,8%	14,3%	11,6%
Recettes directes/voyage	0,317		0,317	0,448	0,131	0,425	0,023
Coût/ETP conduite	37 827		40 998	41 306	308	40 359	947
Contribution forfaitaire/kilomètre commercial	4,324		4,643	4,756	0,114	4,668	0,088
Contribution forfaitaire+compensation /kilomètre commercial	4,493		4,812	4,944	0,132	4,839	0,105
Contribution forfaitaire/voyage	1,42		1,53	2,41	0,88	2,23	0,17
Contribution forfaitaire+compensation /voyage	1,48		1,58	2,50	0,92	2,31	0,19

X - Conclusion - Perspectives

Cette année 2016 se caractérise par :

- L'ouverture du parking relais du Krypton, nouvel équipement structurant
- La fréquentation du réseau pénalisée malgré le plan d'information des voyageurs
- La fréquentation des services spéciaux en progression
- Une hausse tarifaire de 10 centimes sur le Ticket unitaire et le Ticket deux voyages
- L'intégration d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageur
- Un ratio recette au voyage en progression à l'instar des moyens et grands réseaux nationaux
- Les moyens humains relativement stables quantitativement et qualitativement
- Le projet d'entreprise lancé en 2016 visant à développer les bonnes pratiques

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

L'année 2017 est axée sur :

- Mobilisation autour du projet d'entreprise pour pérenniser les résultats obtenus sur la fin de l'année 2016
- Les évolutions technologiques, notamment le projet « My Keolis Services », permettant l'accès à chaque salarié à son planning, la bourse d'échange, et à la gestion de ses congés
- Le début d'une période délicate de travaux en vue de la transformation du service de transport urbain de voyageurs (travaux de la ligne BHNS)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52 ;
- Le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment son article 33 ;
- L'avis de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que "le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services".
- L'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, qui prévoit que ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin. Dès réception, le rapport, qui doit être joint au compte administratif en application de l'article R. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, est inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public (en vertu de l'article L. 1411-3 du même code), et en tout état de cause avant le 30 juin, échéance avant laquelle l'assemblée délibérante doit arrêter les comptes.
- Le rapport d'activité 2016 permet le contrôle des comptes présentés par le délégataire pour l'exécution du service public délégué, il permet le contrôle de la qualité du service rendu aux usagers dans des conditions et avec des moyens modernes et durables.

Délibère

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Article unique :

Est pris acte du rapport d'activités annuel pour l'exercice 2016 de la Délégation de Service Public Aix en Bus, annexé au présent rapport.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS